



Demande d'aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière

(Délibération n°2016-105 APF du 27/10/2016 instituant une aide individuelle en vue de favoriser la sortie de l'indivision immobilière et son arrêté d'application n°1899 CM du 22 novembre 2016)

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° [année/mois/jour/sigle antenne/J ou A/n° de chrono] (renseigné par l'agent instructeur à Papeete)

.....

Date de réception de la demande :

Heure de réception de la demande :

1- Nature de l'indivision

Indivision successorale ayant fait l'objet d'une décision judiciaire devenue définitive

Date de la décision :

Indivision successorale ayant fait l'objet d'une décision amiable de partage établie devant notaire

Date de la décision :

2- Demandeur

Monsieur Madame..... Mademoiselle

Nom..... Nom de jeune fille

Prénom(s).....

Naissance date :..... lieu

Situation familiale Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Concubin(e)

Veuf(e)

Adresse du domicile.....

Adresse postale Commune.....

Tél (1) Tél (2) Fax

E-mail

Situation professionnelle

Profession Type de contrat :

Nom de votre employeur Tél Mail.....

Commune du lieu de travail Adresse postale

3- Composition du ménage Préciser l'identité de toutes les personnes vivant avec le demandeur

Nom et Prénom	Naissance Date et lieu	Lien de parenté	DN	PC* O/N
1-/...../.....			
2-/...../.....			
3-/...../.....			
4-/...../.....			
5-/...../.....			
6-/...../.....			
7-/...../.....			
8-/...../.....			

* (PC) personne à charge

4- Ressources

Période des 3 derniers mois précédant la demande	REVENUS * DU DEMANDEUR (1)	REVENUS DES AUTRES MEMBRES DU MENAGE (2)	CUMUL REVENUS (1 +2)	Pension** alimentaire déductible (3)	TOTAL*** GENERAL NET (1+2)-3
Mois :.....					
Mois :.....					
Mois :.....					
TOTAL GENERAL					
MOYENNES Cadre réservé à l'administration					

* à partir du « relevé d'information des revenus familiaux » de la CPS ou à partir de feuilles de paie.

** seulement si vous versez une pension alimentaire

*** différence entre cumul des revenus et le montant de la pension alimentaire (si versée)

Objet de la demande (précisez en quelques lignes ou sur feuille libre l'objet de votre demande, l'historique de terre à partager, le nombre de personnes concernées par le partage, les prestations pour lesquelles vous demandez une prise en charge :.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5- Lien de parenté avec le propriétaire initial

.....

6- Nature et budget détaillé des frais pour lesquels une prise en charge est demandée

Frais de géomètre

Prestation(s) :

Coûts :

Frais notariés

Prestation(s)

Coûts :

Frais d'avocats

Prestation(s) :

Coûts :

Frais d'enregistrement et de transcription

.....

.....

7- Bien immobilier concerné par la situation d'indivision

Références cadastrales : section :n° :

Commune de.....Commune associée de.....

Nom de la terre :

P. K : Précision (près de, en face de, à côté de) :

.....

8- Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur : à écrire de la main du demandeur.

(« *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.* »)

Fait àle

Signature

Votre demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

Ce qu'il faut fournir	Où se procurer les pièces
Une photocopie de pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille)	Mairie du lieu de naissance
Une copie de la carte d'assuré social du demandeur et de toutes les personnes composant le ménage, en cours de validité	Caisse de prévoyance sociale (CPS)
Un relevé d'information de la CPS justifiant des revenus du ménage <u>ou</u> à défaut les justificatifs des revenus du ménage sur la période des trois mois précédant la date d'enregistrement de la demande.	Un « relevé d'information des revenus familiaux » de la Caisse de prévoyance sociale (CPS)
Le cas échéant, le justificatif de la pension alimentaire versée ou perçue par les personnes composant le ménage	Greffes du tribunal
Une copie de la décision de partage amiable ou judiciaire (l'original vous sera demandé <u>en cas d'acceptation du dossier</u> , pour effectuer la procédure de transcription) Pour les décisions amiables , fournir une <u>attestation du notaire</u> . Pour les décisions judiciaires , fournir une copie du ou des jugement(s) + le certificat de non-appel ou le certificat de non-pourvoi	Notaire. Greffes du tribunal
Un budget détaillé des coûts accompagné de devis des frais dont la prise en charge est sollicitée (pour les frais de géomètre, prévoir <u>au minimum 3 devis</u>)	Géomètres inscrits au tableau de l'ordre de géomètres-experts fonciers et des géomètres-topographes de la Polynésie française (voir liste jointe)
Un extrait de plan cadastral	Division du cadastre de la DAF
Un état des transcriptions du demandeur	Division de la recette et conservation de la DAF

Et déposée à l'adresse suivante :

Direction des affaires foncières

Rue Dumont d'Urville (Papeete) - Orovini, Immeuble TE FENUA

BP 114 - 98713 Papeete

Tel : 40.47.18.62 - Fax : 40.47.19.30

Email : daf.direction@foncier.gov.pf

Ouvert du lundi au jeudi : **7h30 - 15h30** et Vendredi : **7h30 - 14h30**

<p><u>Antenne de TARAVAO</u> Immeuble Super U BP 7024 – 98719 TARAVAO Tél : 40.57.22.16 - Fax : 40.57.55.62</p>	<p><u>Subdivision des Iles sous le Vent</u> Cité administrative d'Uturoa B.P. 44 – 98735 Uturoa RAIATEA Tél. : (689) 40.60.05.33/40.60.05.36, Fax. : (689) 40.60.05.27</p>
<p><u>Subdivision des Iles Marquises</u> Cité administrative de Taiohae B.P. 48 Taiohae – 98742 NUKU HIVA Tél/Fax : (689) 40.92.03.26</p>	<p><u>Subdivision des Iles Australes</u> Cité administrative de Mataura B.P. 92 Mataura – 98754 TUBUAI Tél : (689) 40.95.03.01 – Fax : (689) 40.95.02.66</p>

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT ET SERA RETOURNE A L'INTERESSE QUI LE DEPOSERA UNE FOIS COMPLETE
(Art 5 de la délibération n°2016-105 APF du 27 octobre 2016)**